



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE – INFORMATION PRIVILEGIEE

25 novembre 2022, 13:30 CET, Anvers, Belgique

Réussite de l'offre publique avec droits de VGP – les actionnaires existants et nouveaux investisseurs ont entièrement souscrit à l'offre publique avec droits suite au succès du placement privé de scrips

Aujourd'hui, VGP NV (la "Société" ou "VGP") a lancé et clôturé son placement privé de scrips. Après la réussite du placement privé de ces scrips et de l'offre publique de nouvelles actions aux actionnaires existants et à tout détenteur d'un droit de préférence extralégal, 100% des nouvelles actions offertes dans le cadre de l'offre avec droits ont été souscrites (dont 94,43% lors de l'offre publique et 5,57% lors du placement privé).

À la suite de la réalisation du placement privé de scrips, 5,57% supplémentaires des nouvelles actions offertes par VGP dans le cadre de son offre avec droits de (maximum) €302,933,451 ont été souscrites à €73.90 par action. Par conséquent, 100% de l'offre avec droits a dorénavant été souscrits.

Sur la base des résultats du placement privé de scrips, le produit net (après déduction des coûts) qui revient aux détenteurs de droits de préférence non exercés s'élève à €4.57 par coupon n° 11. Ce montant devrait en principe être disponible et versé à compter du 30 novembre 2022.

Le paiement relatif aux droits de préférence dématérialisés, la réalisation de l'augmentation de capital et la cotation des nouvelles actions sur Euronext Bruxelles devraient avoir lieu le 29 novembre 2022. À l'issue de cette opération le nombre d'actions émises dans la Société augmentera de 21,833,050 à 27,291,312. Les nouvelles actions seront en principe négociables sur Euronext Bruxelles à partir de cette même date.

La cotation des actions de VGP reprendra après la publication de ce communiqué de presse.

Un prospectus a été approuvé par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers le 15 novembre 2022. L'approbation du prospectus ne doit pas être comprise comme une approbation des titres offerts.

Jan Van Geet, CEO de VGP : « Je suis reconnaissant du soutien et de la confiance dont nos investisseurs institutionnels et particuliers ont fait preuve à travers la forte participation à l'offre publique avec droits de préférence. Avec la participation de presque tous les actionnaires, le take-up dans l'offre publique de 94,4 % était le take-up le plus élevé dans une offre publique belge avec droit de préférence depuis 2015. Cela a été suivi aujourd'hui par un placement privé des scrips, qui a été réalisé à 0 % de décote sur le cours de clôture d'hier et plusieurs fois sursouscrit. »

A propos de VGP

VGP est un propriétaire, gestionnaire et promoteur paneuropéen de biens immobiliers logistiques et semi-industriels de haute qualité. VGP exploite un modèle d'entreprise entièrement intégré, avec des capacités



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

et une expertise de longue date dans toute la chaîne de valeur. Fondée en 1998 en tant que promoteur immobilier familial belge en République tchèque, VGP compte aujourd'hui environ 380 ETP et opère dans 19 pays européens, directement et par le biais de plusieurs Joint Ventures 50/50. En juin 2022, la valeur brute des actifs de VGP, y compris les Joint Ventures à 100%, s'élevait à 6,53 milliards d'euros. VGP est cotée sur Euronext Brussels. (ISIN : BE0003878957).

Pour plus d'informations, merci de visiter: <http://www.vgpparks.eu>

Coordonnées pour les investisseurs et les médias

Martijn Vlutters

Tel: +32 (0)3 289 1433

(VP – Business Development & Investor Relations)

INFORMATION IMPORTANTE

CE DOCUMENT VOUS EST FOURNI UNIQUEMENT POUR VOTRE INFORMATION ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU REDISTRIBUÉ, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, À TOUTE AUTRE PERSONNE.

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLLICITATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DES ACTIONS ORDINAIRES, OU DES DROITS Y AFFÉRENTS, DE VGP NV (LA "SOCIÉTÉ", ET CES ACTIONS ORDINAIRES ET DROITS ENSEMBLE, LES "TITRES"). TOUTE OFFRE D'ACQUISITION DE TITRES SERA FAITE, ET TOUT INVESTISSEUR DEVRA PRENDRE SA DÉCISION D'INVESTISSEMENT, UNIQUEMENT SUR LA BASE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS QUI SERA MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OFFRE PROPOSÉE. LORSQU'IL SERA MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC, DES EXEMPLAIRES DU PROSPECTUS POURRONT ÊTRE OBTENUS GRATUITEMENT SUR LE SITE WEB DE LA SOCIÉTÉ. CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LES PROSPECTUS EN RELATION AVEC L'OFFRE.

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS OU NE FAIT PAS PARTIE D'UNE QUELCONQUE OFFRE OU SOLLICITATION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION DE TITRES AUX ETATS-UNIS. LES TITRES AUXQUELS IL EST FAIT RÉFÉRENCE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933, TELLE QUE MODIFIÉE DE TEMPS À AUTRE (LA " LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES "), ET LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS (TELS QUE DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT S DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT OU DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION NON SOUMISE AUX EXIGENCES D'ENREGISTREMENT DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES. LA SOCIÉTÉ ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES N'ONT PAS ENREGISTRÉ, ET N'ONT PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER, UNE QUELCONQUE PARTIE DE L'OFFRE DES TITRES CONCERNÉS AUX ETATS-UNIS, ET N'ONT PAS L'INTENTION DE MENER UNE OFFRE PUBLIQUE DE TITRES AUX ETATS-UNIS.

TOUTE OFFRE DE TITRES À LAQUELLE CETTE ANNONCE SE RAPPORTE EST UNIQUEMENT ADRESSÉE ET DESTINÉE AUX PERSONNES DES ÉTATS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN ("EEE"), AUTRES QUE LA BELGIQUE, QUI SONT DES "INVESTISSEURS QUALIFIÉS" AU SENS DE L'ARTICLE 2(E) DU RÈGLEMENT 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017 RELATIF AU PROSPECTUS À PUBLIER EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIÈRES OU EN VUE DE LEUR ADMISSION À LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ, ET ABROGEANT LA DIRECTIVE 2003/71/CE (LE "RÈGLEMENT PROSPECTUS") ("INVESTISSEURS QUALIFIÉS"), OU D'AUTRES INVESTISSEURS QUI NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE AU PUBLIC AU SENS DE L'ARTICLE 3. 1 DU RÈGLEMENT PROSPECTUS.

AUCUNE ANNONCE OU INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE, LA COTATION OU LES TITRES DE L'ÉMETTEUR MENTIONNÉS CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS DES JURIDICTIONS AUTRES QUE LA BELGIQUE OÙ UN ENREGISTREMENT OU UNE APPROBATION PRÉALABLE EST REQUIS À CETTE FIN. AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ PRISE, NI NE SERA PRISE, EN VUE DE L'OFFRE OU DE LA COTATION DE TITRES DE L'ÉMETTEUR DANS UNE JURIDICTION AUTRE QUE LA BELGIQUE OÙ DE TELLES MESURES SERAIENT



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

REQUIS. L'ÉMISSION, L'EXERCICE OU LA VENTE DE TITRES, AINSI QUE LA SOUSCRIPTION OU L'ACHAT DE TITRES, SONT SOUMIS À DES RESTRICTIONS LÉGALES OU STATUTAIRES SPÉCIALES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. L'ÉMETTEUR N'EST PAS RESPONSABLE SI CES RESTRICTIONS NE SONT PAS RESPECTÉES PAR UNE PERSONNE.

EN OUTRE, LE PRÉSENT DOCUMENT EST DISTRIBUÉ ET S'ADRESSE UNIQUEMENT (I) AUX PERSONNES QUI SE TROUVENT EN DEHORS DU ROYAUME-UNI, ET (II) AUX PERSONNES SE TROUVANT AU ROYAUME-UNI QUI SONT (A) DES "INVESTISSEURS QUALIFIÉS" AU SENS DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT SUR LES PROSPECTUS (RÈGLEMENT (UE) 2017/1129) TEL QU'IL FAIT PARTIE DU DROIT DE L'UE CONSERVÉ TEL QUE DÉFINI DANS L'UE (WITHDRAWAL) ACT 2018 ET (B) SOIT (A) DES PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT RELEVANT DE L'ARTICLE 19(5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005 TEL QUE MODIFIÉ (L'"ORDONNANCE"), (B) DES SOCIÉTÉS À VALEUR NETTE ÉLEVÉE, (C) D'AUTRES PERSONNES AUXQUELLES IL PEUT ÊTRE LÉGALEMENT COMMUNIQUÉ, RELEVANT DE L'ARTICLE 49(2)(A) À (D) DE L'ORDONNANCE, OU DES PERSONNES AUXQUELLES UNE INVITATION OU UNE INCITATION À S'ENGAGER DANS UNE ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT (AU SENS DE LA SECTION 21 DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000, TEL QUE MODIFIÉ ("FSMA")) PEUVENT ÊTRE LÉGALEMENT COMMUNIQUÉES OU FAIRE L'OBJET D'UNE COMMUNICATION (TOUTES LES PERSONNES VISÉES AUX POINTS (A) À (D) CI-DESSUS ÉTANT DÉSIGNÉES ENSEMBLE COMME "PERSONNES CONCERNÉES"). L'OFFRE DE TITRES À LAQUELLE SE RAPPORTE LE PRÉSENT DOCUMENT NE SERA ACCESSIBLE QU'AUX PERSONNES CONCERNÉES, ET TOUTE INVITATION, OFFRE OU ACCORD DE SOUSCRIPTION, D'ACHAT OU D'ACQUISITION DE TITRES NE SERA CONCLU QU'AVEC DES PERSONNES CONCERNÉES. TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE PERSONNE CONCERNÉE NE DOIT PAS AGIR OU SE FIER AU PRÉSENT DOCUMENT OU À SON CONTENU.

CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ ÉTABLI DANS LE CADRE D'UNE OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIÈRES EN FRANCE AU SENS DE L'ARTICLE L.411-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET DES ARTICLES 211-1 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. EN CONSÉQUENCE, LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUT AUTRE DOCUMENT RELATIF À L'OFFRE N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS SOUMIS À L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS POUR EXAMEN OU APPROBATION.

AUCUNE OFFRE DE TITRES OU DE DROITS N'A ÉTÉ OU NE SERA FAITE AU PUBLIC EN SUISSE, AU SENS DE L'ARTICLE 652A AL. II DU CODE SUISSE DES OBLIGATIONS.

LA DISTRIBUTION DE CE DOCUMENT DANS D'AUTRES JURIDICTIONS PEUT ÊTRE LIMITÉE PAR LA LOI ET LES PERSONNES EN POSSESSION DE CE DOCUMENT DOIVENT S'INFORMER DE CES RESTRICTIONS ET LES RESPECTER. TOUT MANQUEMENT À CES RESTRICTIONS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS DE CES AUTRES JURIDICTIONS. EN ACCEPTANT CE DOCUMENT, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES RESTRICTIONS SUSMENTIONNÉES.

CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PROSPECTUS. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ COMME BASE POUR TOUT ACCORD OU DÉCISION D'INVESTISSEMENT. UN INVESTISSEMENT DANS LES NOUVELLES ACTIONS IMPLIQUE DES RISQUES ET DES INCERTITUDES SUBSTANTIELS. LES INVESTISSEURS POTENTIELS DOIVENT ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER LE RISQUE ÉCONOMIQUE D'UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS NOUVELLES, LES DROITS PRÉFÉRENTIELS OU LES SCRIPS ET DOIVENT ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER UNE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DE LEUR INVESTISSEMENT. AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT, LES INVESTISSEURS DOIVENT LIRE LE PROSPECTUS DANS SON INTÉGRALITÉ (ET, EN PARTICULIER, LA SECTION SUR LES FACTEURS DE RISQUE COMMENÇANT À LA PAGE 9). LES INVESTISSEURS DOIVENT EN PARTICULIER TENIR COMPTE DES PRINCIPAUX RISQUES RÉSUMÉS DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE. CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE RECOMMANDATION CONCERNANT LES TITRES QUI Y SONT MENTIONNÉS.

LE CONTENU DE CE DOCUMENT PEUT INCLURE DES DÉCLARATIONS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT, DES "DÉCLARATIONS PROSPECTIVES". DANS CERTAINS CAS, LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES PEUVENT ÊTRE IDENTIFIÉES PAR L'UTILISATION D'UNE TERMINOLOGIE PROSPECTIVE, Y COMPRIS LES MOTS " CROIT ", " ESTIME ", " ANTICIPE ", " S'ATTEND ", " A L'INTENTION ", " PEUT ", " SERA ", " PLANIFIE ", " CONTINUE ", " EN COURS ", " POTENTIEL ", " PRÉDIT ", " PROJET ", " CIBLE ", " CHERCHE " OU " DEVRAIT " OU, DANS CHAQUE CAS, LEUR NÉGATIF OU D'AUTRES VARIATIONS OU



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

TERMINOLOGIE COMPARABLE OU PAR DES DISCUSSIONS SUR DES STRATÉGIES, PLANS, OBJECTIFS, OBJECTIFS, CIBLES, BUTS, ÉVÉNEMENTS FUTURS OU INTENTIONS.

LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES COMPRENNENT DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES INTENTIONS, LES CROYANCES OU LES ATTENTES ACTUELLES DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT, ENTRE AUTRES, SES RÉSULTATS D'EXPLOITATION, SES PERSPECTIVES, SA CROISSANCE, SES STRATÉGIES ET SA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES, AINSI QUE LE SECTEUR DANS LEQUEL LA SOCIÉTÉ OPÈRE. DE PAR LEUR NATURE, LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES IMPLIQUENT DES RISQUES ET DES INCERTITUDES CONNUS ET INCONNUS. DE NOUVEAUX RISQUES PEUVENT APPARAÎTRE DE TEMPS À AUTRE, ET IL N'EST PAS POSSIBLE POUR LA SOCIÉTÉ DE PRÉVOIR TOUS CES RISQUES, NI D'ÉVALUER L'IMPACT DE TOUS CES RISQUES SUR SES ACTIVITÉS OU LA MESURE DANS LAQUELLE TOUT RISQUE, OU COMBINAISON DE RISQUES ET D'AUTRES FACTEURS, PEUT ENTRAÎNER DES RÉSULTATS RÉELS SENSIBLEMENT DIFFÉRENTS DE CEUX CONTENUS DANS LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES. LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES NE SONT PAS DES GARANTIES DE PERFORMANCES FUTURES. COMPTE TENU DE CES RISQUES ET INCERTITUDES, LE LECTEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES POUR PRÉDIRE LES RÉSULTATS RÉELS. SANS PRÉJUDICE DES OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE EN MATIÈRE DE DIVULGATION ET D'INFORMATION CONTINUE, LA SOCIÉTÉ N'A PAS L'INTENTION, ET N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION, DE METTRE À JOUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.

BELFIUS BANK SA/NV, BNP PARIBAS, J.P. MORGAN AG ET KBC BANK NV (LES "COORDINATEURS GLOBAUX") AGISSENT POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ ET DE PERSONNE D'AUTRE DANS LE CADRE DE L'OFFRE ENVISAGÉE, ET NE SERONT RESPONSABLES ENVERS PERSONNE D'AUTRE QUE LA SOCIÉTÉ DE LA FOURNITURE DES PROTECTIONS OFFERTES À LEURS CLIENTS RESPECTIFS NI DE LA FOURNITURE DE CONSEILS DANS LE CADRE DE L'OFFRE ENVISAGÉE.

AUCUN DES COORDINATEURS GLOBAUX, NI AUCUNE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES, NI AUCUN DE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, CONSEILLERS OU AGENTS RESPECTIFS N'ACCEPTÉ DE RESPONSABILITÉ OU D'OBLIGATION QUELCONQUE POUR OU NE FAIT DE DÉCLARATION OU DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À LA VÉRACITÉ, LA VÉRACITÉ, L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT (OU L'OMISSION DE TOUTE INFORMATION DANS LE DOCUMENT) OU DE TOUTE AUTRE INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ, QU'ELLE SOIT ÉCRITE, ORALE OU SOUS FORME VISUELLE OU ÉLECTRONIQUE, ET QUELLE QUE SOIT LA MANIÈRE DONT ELLE EST TRANSMISE OU MISE À DISPOSITION, OU POUR TOUTE PERTE QUELLE QU'ELLE SOIT RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRÉSENT DOCUMENT OU DE SON CONTENU OU DE TOUTE AUTRE CIRCONSTANCE LIÉE À CELUI-CI. CHACUN DES COORDINATEURS GLOBAUX ET CHACUNE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES DÉCLINENT PAR CONSÉQUENT, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TOUTE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT DÉLICTEUELLE, CONTRACTUELLE OU AUTRE, QU'ILS POURRAIENT AVOIR À L'ÉGARD DU PRÉSENT DOCUMENT OU DE TOUTE DÉCLARATION OU INFORMATION. AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST FAITE PAR L'UN DES COORDINATEURS GLOBAUX OU L'UN DE LEURS AFFILIÉS RESPECTIFS QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, LA VÉRIFICATION OU LA SUFFISANCE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT, ET RIEN DANS CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE PROMESSE OU UNE DÉCLARATION À CET ÉGARD, QUE CE SOIT DANS LE PASSÉ OU DANS LE FUTUR.